

mener une étude sur l'impôt indirect et ses répercussions sur les citoyens du troisième âge. Aujourd'hui, il annonçait au député de Calgary-Ouest que l'étude n'avait pas encore été entreprise. Je vois que le premier ministre se lève pour nous quitter. Je suppose que c'en est trop pour lui. Manifestement, la question l'embarrasse un peu trop.

Le budget est en lui-même une preuve tangible de ce que les ministériels ne comprennent absolument pas le régime fiscal du Canada et ne se rendent compte ni des répercussions du budget sur le milieu des affaires, ni de ses effets sur la création de capitaux. Le ministre devrait démissionner pour des raisons d'incompétence, je dis bien d'incompétence.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'article 35 du Règlement, qui stipule:

aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

J'estime que l'envergure de ces modifications suffit à remettre en question le vote exprimé à la Chambre sur le budget. Je remarque que le ministre n'a pas proposé que le vote soit rescindé et je vous demande donc, Votre Honneur, d'y inviter expressément le ministre, car 17 postes ont été changés par sa déclaration d'aujourd'hui. En effet, plus de 17 résolutions seront touchées. Or elles ont toutes été votées à la Chambre. Aujourd'hui, elles sont appelées à changer. Il s'impose d'apporter des révisions fondamentales au budget. En outre, dans la déclaration qu'il vient de lire, le ministre a annoncé qu'il envisageait le renvoi de plusieurs autres questions au comité. Il s'agit entre autres des réorganisations de sociétés, des organismes de bienfaisance, de l'imposition de l'assurance-vie et des travaux en cours. Je prétends que cela justifie une révision fondamentale du budget, qui remettra donc en question le vote auquel la Chambre a déjà procédé à ce sujet. Par conséquent, cela est tout à fait conforme à l'article 35 du Règlement. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que le ministre devrait proposer l'annulation de ce vote.

Le ministre devrait également démissionner, car il s'est écarté d'un principe très valable, lorsqu'il s'agit de modifications fiscales de cette importance, en les proposant non pas au moyen d'un Livre blanc, mais par le truchement du budget. C'était l'un des principaux défauts du budget. Il aurait fallu agir différemment. Il aurait fallu faire ce que nous avons fait par le passé, ce qui est la façon juste et démocratique de procéder.

Ce budget apporte des modifications fondamentales au système des stimulants et des investissements et à la nature de la formation de capital. Par conséquent, les Canadiens ne mèneront pas leurs affaires de la même façon et le ministre a l'audace de qualifier d'échappatoires les stimulants qu'il a modifiés, et de culpabiliser ceux qui ont profité des stimulants

Le budget

que leur avaient offerts les gouvernements précédents. Voilà la supercherie de ce budget du 12 novembre et la déclaration d'aujourd'hui n'y change rien. Le ministre aurait dû présenter un Livre blanc. Il le sait très bien. Je suppose qu'il le comprend maintenant, puisqu'il propose de saisir un comité parlementaire de cinq dispositions budgétaires, mais je tiens à lui dire qu'il aurait dû les supprimer complètement du budget, les présenter dans un Livre blanc et nous laisser l'examiner au comité.

Ce budget ne s'attaquait pas seulement aux riches. Il touche les trois-quarts des Canadiens par les mesures relatives aux régimes d'assurance dentaire et d'assurance-maladie et l'imposition des avantages sociaux des employés. Il touche les agriculteurs, les petits commerçants, les sociétés de technologie avancée et les petites sociétés pétrolières, gazières et minières. Ce ne sont pas de grosses sociétés, mais des petites et moyennes entreprises. Les grosses sociétés ne sont nullement touchées par le budget. Les petites sociétés qui appartiennent à des Canadiens et les particuliers sont directement touchés par le budget. C'est pourquoi la méthode adoptée par le ministre est mauvaise. Le revirement d'aujourd'hui ne suffit pas. Il est inadmissible de nous faire une telle déclaration à 4 heures, le dernier jour de séance avant le congé de Noël.

Jetons un coup d'œil sur l'essence même de ces changements. On constate certaines améliorations; je dois en convenir avec le ministre. Il a fait un pas dans la bonne voie. Il a écouté, mais pouvait-il faire autrement? Certaines des grandes lacunes du budget demeurent et nous allons les dénoncer quand nous serons revenus au comité plénier pour étudier les motions des voies et moyens. Pour mieux connaître l'avis des Canadiens d'un bout à l'autre du pays sur les conséquences du budget, le parti conservateur va créer un comité spécial qui siégera durant le congé des Fêtes.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Aujourd'hui, on nous a soumis 17 changements. Pour ce qui est des réserves, le ministre a admis qu'il y avait des problèmes et des difficultés. Avant le budget, les réserves étaient illimitées. Aujourd'hui, elles le sont à trois ans. Cela ne suffit pas pour les agriculteurs et autres exploitants qui doivent vendre des biens qu'ils ont accumulés pendant toute leur vie, des biens qui représenteraient leur caisse de retraite et leur source de revenus pendant cette période.

En ce qui concerne les déductions pour amortissement, le ministre a encore constaté combien son budget avait suscité de difficultés, mais aucun des nouveaux changements ne concerne les transactions effectuées après le 12 novembre. Ces transactions, essentiellement à court terme, ne seront pas touchées par les changements apportés aujourd'hui et c'est odieux que le ministre ajoute aux problèmes qu'il a suscités en réduisant de moitié la déduction alors qu'il sait fort bien que la récession s'amplifie sans cesse.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La présidence se permet de rappeler le paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement qui dit: